

LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ÉMERGENTS À L'UNIVERSITÉ : ÉTAT DE SITUATION ET PISTES D'ACTION

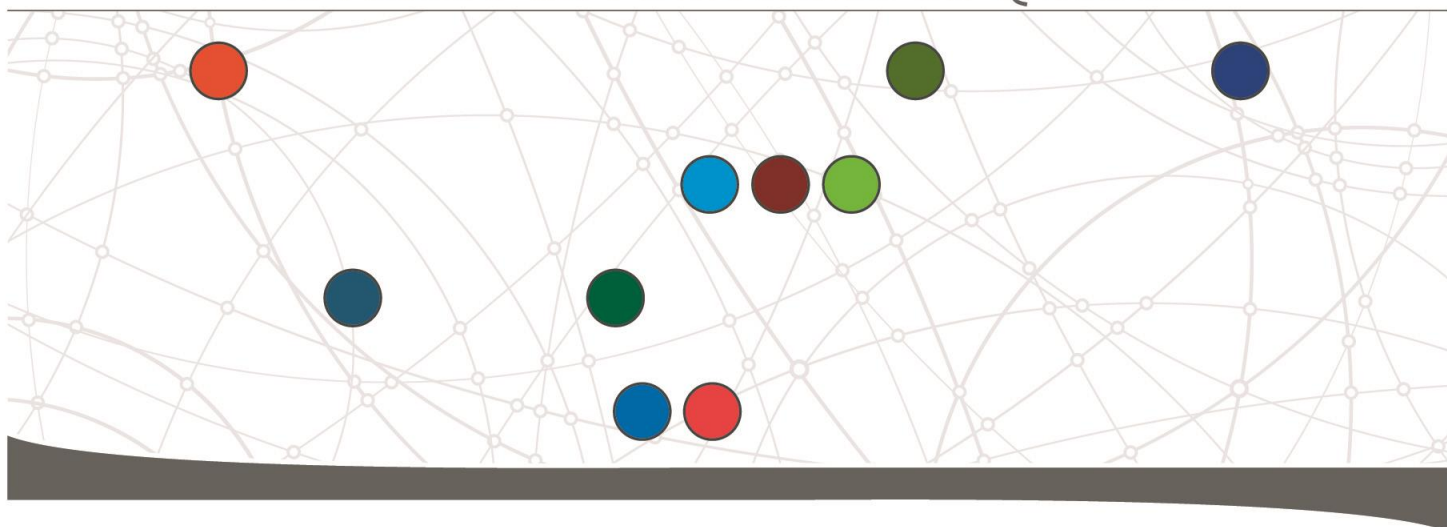
Rapport du groupe de travail sur les étudiants
en situation de handicap émergents

SOMMAIRE

Présenté à la Commission de l'enseignement
et de la recherche

Février 2014

Le réseau de l'Université du Québec



Ce rapport est le fruit d'une réflexion d'un groupe de travail formé de représentants du Comité des études de premier cycle et du Comité des services aux étudiants de l'Université du Québec. Le rapport du Groupe de travail présente un état de situation sur les étudiants en situation de handicap émergents (ÉSHÉ) dans les universités québécoises et propose des recommandations visant une meilleure efficacité des services d'accueil et d'intégration de ces étudiants dans les établissements du réseau de l'Université du Québec.

Le tableau suivant dresse une liste des situations de handicap selon les deux grandes catégories d'étudiants en situation de handicap (ÉSH)¹ qui sont utilisées dans ce rapport.

Catégories de situation de handicap

Étudiants en situation de handicap émergents (ÉSHÉ)	Étudiants en situation de handicap traditionnels (ÉSHT)
<ul style="list-style-type: none"> • Trouble d'apprentissage (TA) • Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) • Troubles de santé mentale (TSM) • Troubles envahissants du développement (TED) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficience auditive • Déficience visuelle grave • Déficience motrice • Déficience organique • Trouble du langage et de la parole

Les données sur les ÉSH dans les universités québécoises témoignent d'une hausse importante de leur nombre. Entre 2005-2006 et 2012-2013, le nombre total d'ÉSH dans les universités québécoises a triplé (2360 à 6905) et celui des d'ÉSHÉ a presque sextuplé (813 à 4669) (AQICEBS et AQICESH 2006 et 2013). En outre, les tendances observées au collégial quant à la hausse du nombre d'ÉSHÉ permettent de croire que la progression de leur nombre à l'université n'est pas terminée.

Cette augmentation entraîne une pression sur les établissements, notamment sur les services aux étudiants et les services académiques, qui doivent désormais accueillir et soutenir de plus en plus d'ÉSHÉ dont les besoins sont multiples. L'un des enjeux importants est l'impact des mesures d'accommodement sur la mission d'enseignement et de recherche des établissements et sur les besoins d'accompagnement, en particulier ceux du personnel enseignant.

Le Groupe de travail constate que les ressources en place sont souvent insuffisantes pour répondre adéquatement aux besoins des ÉSH sans compromettre les services offerts à tous les étudiants. Les établissements doivent donc faire des choix d'allocation de ressources au détriment de la réponse à d'autres besoins, car le financement actuel ne répond pas de façon adéquate aux besoins des acteurs concernés par l'accueil et l'intégration des ÉSH et ne couvre pas les ressources de soutien à l'enseignement et à la pédagogie.

Même si, de façon générale, l'accueil et l'intégration des ÉSH se retrouvent sous la gouverne des services aux étudiants, ils ne sont pas les seuls concernés. La concertation au sein des

¹ Pour une définition de chacune de ces situations de handicap, voir le Tableau 1 du rapport.

établissements sur la question des ÉSHÉ devient nécessaire pour assurer l'efficacité des services d'accueil et d'intégration de ces étudiants dans les établissements, d'autant plus que les mesures d'accommodement concernent principalement les aspects académiques.

Le Groupe de travail estime également que le contexte juridique et législatif qui s'applique aux universités pour l'intégration des ÉSHÉ est un autre enjeu important pour les établissements. En tant qu'organismes publics, ils doivent en effet offrir leurs services en respectant les principes de la Charte des droits et libertés de la personne sans discriminer les étudiants qui peuvent requérir certains services particuliers. Par ailleurs, les étudiants concernés doivent fournir toutes les informations pertinentes afin de convenir de mesures d'accommodement adéquates. La mesure d'accommodement proposée doit être raisonnable et non nécessairement « parfaite » et, dans un contexte universitaire, elle se doit de respecter les standards académiques fixés. La mesure d'accommodement proposée devra, dans certains cas, être validée par le professeur ou le département concerné pour assurer le respect de ces standards. En fait, la mesure d'accommodement ne doit pas entraîner une contrainte excessive pour l'établissement universitaire.

Le Groupe de travail retient enfin certaines pratiques jugées inspirantes pour le développement de l'offre de services et met toutefois en lumière le manque d'outils pour mesurer l'impact de ces pratiques. La conception universelle d'apprentissage, l'utilisation des technologies et les programmes de mentorat sont quelques-unes des pratiques décrites.

CONSTATS, BESOINS ET PISTES D'ACTION

Dans chacune des sections du rapport, le Groupe de travail présente des constats, des besoins et des pistes d'action dont l'objectif est d'alimenter les réflexions des établissements sur ces questions.

➤ L'augmentation des ÉSHÉ

La fréquentation des services offerts aux étudiants en situation de handicap a globalement triplé entre 2005 et 2013 dans les universités québécoises. Les données révèlent que cette augmentation est causée par la croissance importante du nombre d'ÉSHÉ. Les tendances observées au collégial quant à la hausse du nombre d'ÉSHÉ permettent de croire que la progression de leur nombre à l'université n'est pas terminée.

Un portrait plus affiné de ces populations reste à faire, car peu de données sont produites sur les caractéristiques, les parcours d'études et l'insertion professionnelle des ÉSH qui fréquentent nos établissements.

En regard de ces constats, le Groupe de travail souhaite :

Que les efforts en matière de dénombrement des populations en situation de handicap soient encouragés et maintenus afin de pouvoir témoigner adéquatement des réalités vécues dans les établissements universitaires.

Que le gouvernement continue de soutenir financièrement l'AQICESH pour lui permettre de maintenir sa capacité d'analyse et de concertation entre les établissements afin qu'ils puissent systématiser davantage leurs processus de dénombrement.

➤ Le besoin de financement adéquat

En cumulant le financement directement octroyé aux ÉSH et la part de financement directement attribué aux établissements, on observe une disparité du financement entre le niveau universitaire et le niveau collégial, lequel en reçoit près de quatre fois plus par étudiant.

Calcul du financement destiné aux ÉSH et aux établissements postsecondaires au Québec en 2011-2012

	Cégeps	Universités
Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP)	1,7 M\$	2 M\$
Programme de soutien financier à l'intégration des personnes handicapées (PSFIPH)		1,5 M\$
Annexe S024 du Régime financier des cégeps	13 M\$	
Total	14,7 M\$	3,5 M\$
Nombre d'ÉSH	5 700	5 180
Financement moyen par ÉSH	2 456 \$	675 \$

Sources : Consultation du MESRST sur le PABP, 2013. Comité Interordres de Montréal, 2013. AQICESH, 2012. Compilation par l'Université du Québec.

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) est le seul programme de soutien financier individuel, mais à l'heure actuelle, il ne soutient pas les ÉSHÉ. À la suite d'une consultation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) (volet adulte) sur les modalités souhaitées dans le cas d'un éventuel transfert des éléments couverts par ce programme vers les établissements d'enseignement, une position commune a été préparée par les établissements du réseau de l'Université du Québec. La position a par la suite été entérinée et signée par l'ensemble des établissements universitaires québécois. Bien que le PABP vise principalement le soutien des ÉSHT, les établissements ont également souhaité aborder la question plus globale du financement actuellement octroyé pour soutenir l'ensemble des ÉSH dans les universités.

L'augmentation et la diversification de la population des ÉSH créent une pression sur les établissements et sur leurs services, car les ressources sont insuffisantes. Mentionnons également que plusieurs services ne sont pas couverts par le financement :

- l'obtention d'un diagnostic;
- la gestion de la passation des examens adaptés;
- le soutien académique, à l'enseignement et à la pédagogie.

En regard de ces constats, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements poursuivent le dialogue avec le MESRST sur le modèle de financement des services. Ce modèle devra tenir compte de plusieurs facteurs afin de déterminer le niveau de ressources nécessaires pour bien répondre aux besoins de ces étudiants : le nombre d'ÉSH; le type de handicap et la complexité des cas individuels, notamment pour les ÉSHÉ; le nombre de crédits et le type de programme auxquels ils sont inscrits; le genre de ressources spécialisées requises; les moyens et l'expertise dont dispose l'établissement en ses murs ou qui sont accessibles dans son environnement immédiat; etc.;

Que les enveloppes existantes soient préservées et bonifiées;

Que, en regard de la diversité des réalités des établissements, ces derniers puissent bénéficier d'une flexibilité accrue dans la gestion des ressources budgétaires.

➤ Les approches dans l'offre de services

La documentation consultée (CAPRES, 2013; MESRST, 2010 et 2013; ACCSEHP, 1999) révèle qu'il existe plusieurs manières d'aborder l'offre de services destinée aux ÉSH. Devant la croissance de la demande, les approches les plus durables sont celles qui permettront de faire face aux hausses de populations étudiantes et la variabilité des handicaps rencontrés et qui tiendront compte du contexte de chaque établissement.

En regard de ce constat, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements poursuivent la mise en place d'une offre de services cohérente et efficace, en optant pour une approche :

- qui tire profit des stratégies de soutien déjà en place dans d'autres services (aide à la réussite, soutien psychologique, etc.);
- qui encourage la poursuite des échanges entre les établissements du réseau de l'Université du Québec;
- qui permette la mobilisation de l'ensemble des acteurs, non seulement au sein de la communauté universitaire, mais également avec l'appui d'organismes externes.

➤ Les politiques institutionnelles sur l'accueil et l'intégration des ÉSH

Une politique institutionnelle en matière d'accueil et d'intégration des ÉSH permet de soutenir l'offre de services, de définir les responsabilités des acteurs concernés et de présenter une position claire à la communauté universitaire sur la question. Seulement deux établissements du réseau de l'Université du Québec, l'UQAM et l'UQO disposent d'une telle politique. Plusieurs directions des services aux étudiants interrogées sur la question ont cependant confirmé que la rédaction d'une telle politique est en cours dans leur établissement.

En regard de ces constats, le Groupe de travail souhaite :

Que tous les établissements du réseau de l'Université du Québec se dotent d'une politique institutionnelle en matière d'accueil et d'intégration des ÉSH.

➤ L'équité de traitement des ÉSHÉ

Peu importe le domaine d'études ou l'établissement dans lequel ils choisissent d'étudier, tous les ÉSHÉ devraient avoir accès à des services de base de qualité. Même si l'offre de services est très variable d'un établissement à l'autre, ceux-ci doivent s'assurer que, peu importe leur taille, leur emplacement géographique ou les modes d'enseignement utilisés, ils soient en mesure d'offrir la même qualité de services.

En regard de ces constats, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements puissent, afin d'assurer une équité de traitement entre les étudiants, contribuer, en collaboration avec le MESRST, à l'élaboration de balises communes dans l'attribution des services de base aux ÉSHÉ.

➤ La sensibilisation et le soutien

Il existe peu d'informations disponibles sur le point de vue des différents acteurs concernés par l'accueil et l'intégration des ÉSH. Toutefois, les enquêtes présentées dans le rapport mettent en évidence que les points de vue concernant l'impact de l'intégration des ÉSH sur la tâche d'enseignement et d'encadrement peuvent varier selon les groupes consultés. La documentation consultée propose d'effectuer davantage de sensibilisation et de diffuser de l'information auprès des acteurs concernés sur la réalité des ÉSH et sur les mesures d'accommodement.

En regard de ces constats, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements poursuivent ou entament des consultations auprès des différents acteurs (ÉSH, personnel enseignant, etc.) de manière à bien cibler les besoins en matière d'information et de soutien.

Que les établissements envisagent les actions suivantes dans la mesure du soutien fourni par le gouvernement :

- soutenir et encourager les activités de formation et d'information sur la réalité des ÉSH et plus spécifiquement des ÉSHÉ, sur les mesures d'accommodement, sur les services d'accueil et d'intégration et sur les responsabilités de chaque acteur concerné, auprès de la communauté universitaire;
- proposer des formations et du soutien sur les pratiques pédagogiques pour outiller le personnel enseignant de manière à favoriser la réussite de tous les étudiants, incluant ceux en situation de handicap.

➤ La qualité des diplômes et l'intégrité des programmes

Il est important de délimiter dans chaque contexte ce qui peut faire l'objet de mesures d'accommodement et ce qui ne peut être considéré comme une mesure de soutien. Ces choix doivent se faire sans impact négatif sur la qualité de la formation, sur l'acquisition des compétences exigées et sur la qualité du cours sanctionné ou du diplôme décerné.

En regard de ce constat, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements se concertent afin d'établir des balises communes en matière de mesures d'accommodement.

Que les établissements s'assurent de ne faire aucun compromis sur l'intégrité académique des programmes et des cours offerts dans le cadre de la mise en place de mesures d'accommodement.

➤ La complexité du contexte juridique et législatif

La question de la responsabilité légale des établissements en regard de l'accueil et de l'intégration des ÉSH est complexe. Les balises concernant le fait qu'un accommodement soit jugé raisonnable et la notion de contrainte excessive demeurent difficiles à définir.

En regard de ce constat, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements soient informés de l'évolution de la jurisprudence en matière de mesures d'accommodement et de contrainte excessive afin d'orienter leurs actions dans l'octroi de services aux ÉSH.

➤ Le besoin de recherche sur les mesures d'accueil et d'intégration

Plusieurs pratiques actuellement en cours dans les établissements postsecondaires peuvent inspirer le développement de services favorisant l'accueil et l'intégration des ÉSHÉ. Le manque de données probantes sur l'impact des pratiques ne permet cependant pas d'identifier celles pouvant être qualifiées d'exemplaires.

En regard de ce constat, le Groupe de travail souhaite :

Que les établissements valorisent davantage les résultats des pratiques mises en place, par exemple les projets interordres, de manière à favoriser la diffusion de stratégies ou d'outils permettant une offre de services qui soit pertinente et appuyée sur des données de recherche et des expériences documentées.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL À LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Devant les constats mis en lumière dans ce rapport, le Groupe de travail rappelle l'importance, d'une part, de poursuivre la réflexion sur le rôle des établissements dans l'accueil et l'intégration de ces étudiants et, d'autre part, de continuer le travail qui vise à mettre en place des conditions équitables de poursuite des études pour tous les étudiants.

Pour alimenter leur réflexion, le Groupe de travail sur les ÉSHÉ invite les établissements :

- à s'approprier les différents constats, besoins et pistes d'action présentés pour chaque section du rapport;
- à prendre acte des quatre recommandations qui suivent;
- à porter ce dossier au sein de leur communauté et auprès de leurs partenaires (gouvernement, organismes, etc.) afin de poursuivre le travail d'accueil et d'intégration de l'ensemble des étudiants qui ont la capacité de poursuivre des études universitaires.

Recommandation 1

Considérant :

- ✓ l'augmentation du nombre d'ÉSH, et particulièrement d'ÉSHÉ dans les universités;
- ✓ l'écart de financement entre le réseau collégial et les universités, ces dernières recevant jusqu'à quatre fois moins de ressources financières;
- ✓ les démarches effectuées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), notamment la lettre envoyée le 15 novembre 2013 et signée par toutes les universités québécoises;
- ✓ que la réponse aux besoins des étudiants en situation de handicap est une responsabilité partagée entre l'établissement, l'étudiant et le gouvernement.

Le Groupe de travail recommande à la Commission de l'enseignement et de la recherche de :

- 1** POURSUIVRE SON DIALOGUE AVEC LE MESRST AFIN D'OBTENIR UN FINANCEMENT RÉCURRENT DES SERVICES OFFERTS AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP QUI TIENT COMPTE DE L'AUGMENTATION DE LEUR NOMBRE ET DE LA DIVERSITÉ DE LEURS CARACTÉRISTIQUES.

Recommandation 2

Considérant :

- ✓ que l'offre de mesures d'accommodement repose sur une concertation des différents services au sein de chaque établissement vu l'ensemble des aspects à considérer (aspects académiques, matériels, architecturaux, etc.);
- ✓ que la mise en commun des réalités vécues dans les établissements demeure essentielle pour définir une offre de services concertée et équitable au sein du réseau de l'Université du Québec;

Le Groupe de travail recommande à la Commission de l'enseignement et de la recherche de :

2 POURSUIVRE LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL, ET DE FORMER LE CAS ÉCHÉANT DES SOUS-GROUPES, SUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET SUR LES BESOINS LIÉS À LEUR FORMATION, AFIN DE PARTAGER ET D'ÉLABORER:

- DES OUTILS DE SENSIBILISATION;
- DES MESURES DE SOUTIEN;
- DES PRATIQUES INSPIRANTES;
- DES BALISES COMMUNES.

Recommandation 3

Considérant :

- ✓ le manque de données permettant de dresser un portrait précis de la situation des étudiants en situation de handicap;
- ✓ le besoin d'appuyer les décisions prises dans les établissements en lien avec l'accueil et l'intégration des ÉSH sur des données probantes;

Le Groupe de travail recommande à la Commission de l'enseignement et de la recherche de :

3 METTRE EN PLACE UN PROJET DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LES CARACTÉRISTIQUES, LA RÉUSSITE, LES PARCOURS D'ÉTUDES ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP, ET EN PARTICULIER DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ÉMERGENTS.

Recommandation 4

Considérant :

- ✓ l'intérêt que présentent certaines approches pédagogiques, telle la conception universelle d'apprentissage, pour une réponse efficiente aux besoins des ÉSH, mais aussi de l'ensemble des étudiants;
- ✓ l'implication de certains des établissements du réseau de l'Université du Québec dans des projets sur l'application pédagogique de la conception universelle de l'apprentissage;

Le Groupe de travail recommande à la Commission de l'enseignement et de la recherche de :

4

SOUTENIR UN PROJET DE VEILLE ET D'ÉCHANGES EN RÉSEAU SUR L'ADAPTATION DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES TELLES QUE CELLES PROPOSÉES DANS LA CONCEPTION UNIVERSELLE D'APPRENTISSAGE.